

7. Délégation Formation et Emploi

Christian AUGER

7.1. Point général

CFA:

Lancement des COPIL en visio avec chaque UFA régionale (11) et lancement des visites en région à partir du 4 novembre.

Réunion plénière de la CFO le 25 octobre.

7.2 Points à décision

7.2.1. Commission Dirigeants et Adhérents Anne LUCIANI

7.2.1.1. Site du Campus 2026

Campus FFBB 2026

Décision BF

- ❖ Dates arrêtées : **jeudi 20 (13h) à dimanche 23 août (12h)**
- ❖ Lieu réservé : **Centre Regain à Sainte Tulle (04)**
 - **Manosque** : 4 Km
 - **Aix en Provence** : 60 Km / 50 minutes
 - **Marseille** : 90 Km / 1h00
 - **Nice** : 203 Km / 2h30
 - **Montpellier** : 212 Km / 2h20
 - **Lyon** : 344 Km / 3h30
- ❖ Structure partenaire d'accueil : **Ligue SUD BB**
- ❖ Négociation en cours : **tarifs** (devis attendu le 20 novembre)
- ❖ Contenus : **ateliers en préparation avec Dir. Pôles et Formateurs**

HÉBERGEMENTS

- 1** Hôtel Regain **
79 chambres | 1 à 4 personnes
- 2** L'Alpage
10 studettes | 34 ch. supérieures,
52 chambres collectives
- 3** Les Écureuils
12 chambres collectives

RESTAURATION

- 5** Cafétéria
800 couverts dont 100 en terrasse
- 6** 2 salles privatives
100 ou 250 couverts
- 7** Salon VIP de 20 couverts

LOCATION DE SALLES

- 8** 21 salles de 15 à 300 personnes

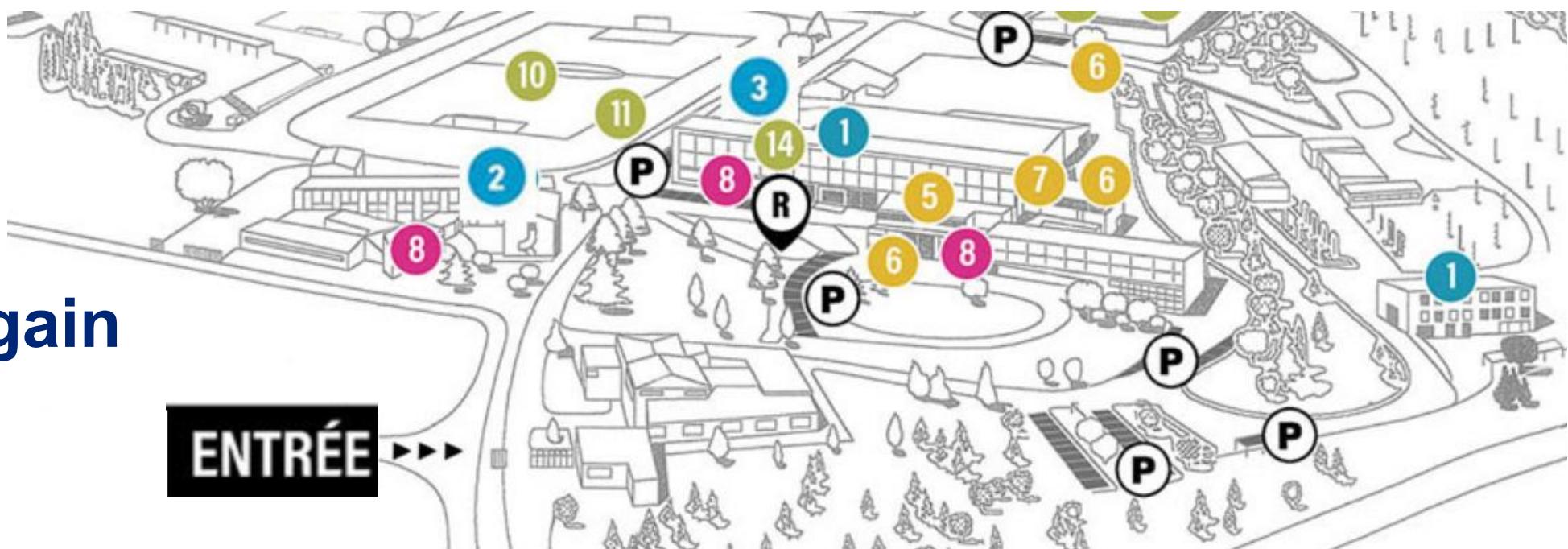
INSTALLATIONS SPORTIVES

R Réception

P Parking

Centre Regain

ENTRÉE



7.2.1.2. Journée du bénévolat du 5 décembre 2025

Journée Mondiale du bénévolat 5 décembre 2025

Proposition d'actions FFBB

Décision BF

1/ Inciter et aider tous les membres du CD en activité à valoriser leurs heures de bénévolat - Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

- Envoi d'un courrier explicatif (type note) sur l'intérêt de s'engager dans la démarche, aux bénéficiaires potentiels,
- Accompagnement, de ceux qui le souhaiteraient, vendredi 19 décembre matin.

https://www.associations.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/le_compte_d_engagement_citoyen-2.pdf

2/ Inciter et aider les dirigeants de LR et CD en activité à valoriser leurs heures de bénévolat - Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

- Annonce lundi 17/11 (lors du RDV CD/LR) d'un rendez-vous dédié le 4/12,
- Rendez-vous spécifique jeudi 4/12 (19h-20h) pour expliquer et aider,
- Tenue d'un stand d'aide au Séminaire de Troyes (10/11 janvier).

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/declarer-ses-activites-de-benevolat-via-le-compte-benevole/>

Journée Mondiale du bénévolat 5 décembre 2025

Suites à donner

Décision BF

- Désignation du « Valideur CEC » dans Le Compte Asso de la FFBB :
 - Binôme Elu / Salarié : Secrétariat Général ? Pôle Formation et Emploi ?
 - Mise à jour des accès dans Le Compte Asso : MSS ?
- Tenue d'un tableau des présences aux réunions statutaires avec les durées :
 - Binôme Elu / Salarié : Secrétariat Général ? Pôle Formation et Emploi ?
Autre ?

NOM	Prénom	CD 10/01/2 5	CD 11/01/2 5	BF 17/01/2 5	BF 18/01/2 5	...	Total heures
	<i>Durée en heures</i>	4	4	7	3		
HUNCKLER	Jean-Pierre	P	P	P	P		18
LUCIANI	Anne	P	P	E	E		9

Total des heures qui figurera sur l'attestation

7.2.2. Commission des Officiels

7.2.2.1. Cumul rencontres jouées et arbitrées

Nombre de rencontres arbitrées / jouées

Sur toute période glissante de 3 jours, les conditions suivantes s'appliquent :

- Maximum 4 rencontres arbitrées
- Maximum 2 rencontres jouées

Ces limites sont soumises aux règles complémentaires ci-dessous, selon l'âge de l'arbitre :

1. Arbitres de moins de 30 ans :

- Ils peuvent arbitrer jusqu'à 3 rencontres par jour,
- Sous réserve de ne pas dépasser 4 rencontres arbitrées sur 3 jours glissants,
- S'ils arbitrent 3 rencontres sur une même journée, ils ne peuvent jouer qu'une seule rencontre sur l'ensemble des 3 jours concernés.

2. Arbitres de 30 ans et plus :

- Ils ne peuvent participer à plus de 2 rencontres arbitrées ou jouées au cours d'une même journée,
- Tout en respectant la limite globale de 4 arbitrages et 2 rencontres jouées sur 3 jours glissants.

7.2.2.2. Modifications réglementaires

7.2.2.2.1. Tests physiques des arbitres CF

Modifications réglementaires

Tests physiques arbitres CF

Contexte : Beaucoup d'échecs répétitifs d'arbitres peu préparés + contestation d'échecs + difficulté d'organiser des rattrapages échelonnés dans le temps sur le plan national

Proposition :

1. Précision sur le critère d'échec au test physique arbitre : « L'arbitre doit toucher les lignes à chaque bip du test, sans avoir à poser plus de 2 appuis pour toucher celles-ci après le bip. S'il est en avance, il doit attendre le bip pour repartir. A défaut, il bénéficie d'un avertissement. Toute récidive entraîne un échec au test. »
2. « Si un arbitre échoue 2 années consécutives au test physique du stage de début de saison, il est rétrogradé »

Modifications réglementaires

Tests physiques arbitres CF

3. « Si un arbitre échoue au test physique avec plus de 2 paliers par rapport à son objectif, il est rétrogradé, et devra réussir le test physique les modalités du nouveau niveau auquel il est rétrogradé »

4. « Un arbitre ayant échoué au test ne peut pas passer le test de rattrapage avant 4 semaines. Le test est organisé dans sa ligue par l'arbitre concerné sous la responsabilité du CTO qui délègue une personne chargée de valider le test. Le test de rattrapage doit être filmé, la vidéo doit être mise à la disposition de la CFO »

Modifications réglementaires

5. « Un arbitre déclaré blessé - ou indisposée pour les féminines - avant un test peut repasser ce premier test dans sa Ligue, dès qu'il est rétabli, dans les conditions du point 5. »
6. « Tout arbitre CF rétrogradé pour deux échecs aux tests physiques ou au QCM (initial + rattrapage), officiera en Ligue pour le reste de la saison, s'il réussit le test de la Ligue. S'il était National ou Stagiaire National, l'arbitre rétrogradé pourra officier en Fédéral la saison suivante s'il valide les exigences CF »

7.4 Informations diverses

7.4.1. Emploi

Point d'étape - Campagne Service Civique 2025

Bilan des réunions régionales:

- Très fort taux de participation : + 370 structures présentes (sur 413 structures)
- Besoin identifié : accompagnement et formation des dirigeants sur les process administratifs

Suivi des contrats:

- Deadline fixée au 7 octobre pour l'utilisation des missions attribuées
- Réattribution des missions non utilisées
- 407 contrats mis en ligne au 31/10
- Date limite de saisie : 20/11 (fin de l'agrément)

Renouvellement de l'agrément:

- Echanges en lien avec l'Agence du Service Civique pour valider les termes du renouvellement (dossiers, enveloppes de missions, thématiques de missions...)

Missions attribuées aux territoires dans le cadre de la campagne 2025

